

LA TEIGNE BOVINE

- ✓ Qu'est-ce que c'est ?
- ✓ Est-ce contagieux ?
- ✓ Quel impact sur la croissance des veaux ?
- ✓ Comment protéger mon cheptel ?

Plaquette élaborée en collaboration avec GDS Corrèze, les Tanneries Haas et le financement de MSD Santé Animale

La teigne, qu'est-ce que c'est ?

✓ Un champignon

La teigne bovine, aussi appelée « dartres », « anders » ou « herpès circiné », est une maladie infectieuse due à un champignon. Le plus souvent incriminé est le *Trichophyton verrucosum*.

✓ Manifestations physiques

L'infection se manifeste chez les bovins par l'apparition de lésions arrondies plus ou moins croûteuses généralement localisée sur la tête, puis qui s'étendent à l'ensemble du corps.

✓ Développement

Le développement de la teigne bovine est favorisé par un environnement inadéquat (entassement, humidité élevée, bonnes pratiques d'hygiène à revoir, mauvaise ventilation) et un système immunitaire affaibli (carences alimentaires).



© Tanneries HAAS



© Tanneries HAAS

Comment la maladie se propage-t-elle ?

✓ Par contact direct entre les animaux

Entre bovins mais aussi avec les animaux de compagnie (chiens et chats) qui peuvent être contaminés.

✓ Par contact indirect, via le matériel

Le champignon peut persister dans l'environnement à l'état de spores pendant plusieurs années. Ainsi le matériel contaminé tel que les brosses, cordes, auge, tondeuse, cornadis ou murs, peuvent infecter les animaux.

L'infection touche principalement les jeunes animaux. Les lésions se développent entre 1 à 6 semaines après contact avec le champignon.



© Pr. CHABASSE

Lésion de teigne sur l'avant-bras



Cicatrice de teigne sur le tibia

© Tanneries HAAS

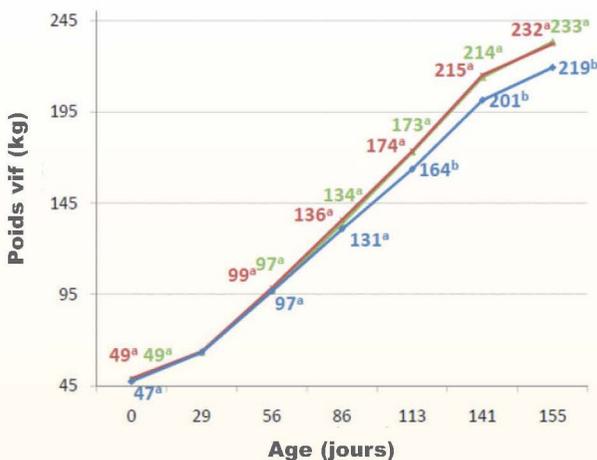
✓ C'est une zoonose : elle est contagieuse à l'homme

A chaque manipulation d'un animal malade, il y a risque de contamination.

Quel impact zooteknique ?

La présence de teigne entraîne un ralentissement de la croissance des jeunes animaux dans le cas d'une forte infection⁽¹⁾.

Evolution du poids vif moyen des veaux en fonction du degré d'infection par la teigne



^{a, b} indiquent une différence significative des moyennes au même âge (test de student, P<0,05)

■ Lot témoin vacciné

■ Lot expérimental (25 % des veaux les moins infectés par la teigne)

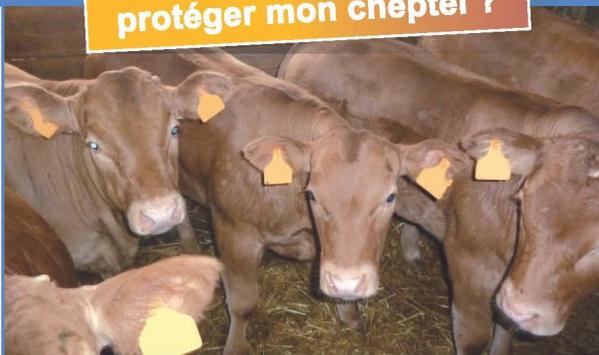
■ Lot expérimental (25 % des veaux les plus infectés par la teigne)

Etude réalisée en partenariat avec la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie, MSD Santé Animale et l'AGESEM.

Une étude menée en France en 2011 sur la production de veau montre que les animaux fortement atteints par la teigne accusent un retard de 13 kg de poids vif à l'abattage comparativement à des animaux sains ou très faiblement atteints.

⁽¹⁾ Incidence de la teigne sur les performances sanitaires, zootekniques et économiques des veaux de boucherie élevés en cases collectives sur caillebotis (TESSIER V. ; MARTINEAU C. ; LE NOUVEL C. ; LE GOÏC D.) - Congrès GTV 2012 pages 883 à 887.

Comment protéger mon cheptel ?



© Tanneries HAAS
© Tanneries HAAS

✓ Mise en quarantaine des animaux achetés

Un animal acheté peut être porteur de la teigne sans que cela se voit au moment de l'achat.

Il n'y a pas de meilleure protection que la quarantaine systématique de tout animal nouvellement introduit.

✓ Une bonne ambiance du bâtiment

Avec un bâtiment propre, une aire de couchage régulièrement paillée, une bonne ventilation.

✓ Eviter l'entassement des animaux dans les bâtiments

Plus il y a d'animaux confinés, plus on augmente le risque de contagion.

✓ Une désinfection du bâtiment une fois par an

Elle contribue à réduire la présence d'agents pathogènes dans le bâtiment, tels que la teigne, mais également les bactéries, les virus et autres parasites.

✓ Des mères non carencées et non parasitées

Le bon état sanitaire de la mère joue un rôle essentiel sur la santé de son veau, en assurant au veau une meilleure résistance contre les maladies.

✓ Vaccination possible des animaux

La vaccination contre la teigne est recommandée dans les élevages à risque ou à antécédents de teigne. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera réalisée le plus tôt possible sur animaux jeunes et achats extérieurs

En cas de teigne, que dois-je faire ?

✓ Isolement

La teigne est une maladie très contagieuse, il est donc indispensable d'isoler les animaux malades dès l'apparition des premières lésions et d'éviter tout contact avec les animaux sains.

✓ Soigner les animaux malades

- Soit avec un **antifongique local** sur l'ensemble du corps de l'animal, en insistant sur les lésions ;
- soit en utilisant un **vaccin contre la teigne à dose thérapeutique** qui permet une guérison plus rapide et une diminution de la contamination.

✓ Traiter les jeunes

De la même manière, traiter les jeunes animaux qui ont été en contact direct avec le ou les animaux malades.

✓ Désinfection des lieux

Désinfecter le box dans lequel les animaux malades ont séjourné avec un antifongique efficace contre le champignon. Vérifier la dilution préconisée pour une utilisation comme « fongicide » (notée sur le flacon).

✓ Désinfection du matériel

Traiter tout le matériel ayant été en contact avec les animaux malades, avec ce même antifongique.

REMARQUE

Cas particuliers des élevages atteints sévèrement par la teigne (+ de 50 % des jeunes animaux infectés depuis au moins 2 années consécutives) : les méthodes citées ci-dessus peuvent s'avérer insuffisantes pour contrôler la teigne. Pour plus d'informations si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire et votre GDS.